



RÉUNION ANPDF- SECTEUR 2

PV DE LA RÉUNION DU SAMEDI 15 OCTOBRE 2022 à 9 heures

Hôtel Mercure à Chantilly

District d'Eure et Loir de Football

Animateurs : Claude Delforge (Val-d'Oise) et Pascal Poidevin (Aisne)

Participants :

Centre Val de Loire :

- **Indre : Marc Touchet (Président)**

Hauts de France :

- **Aisne : Pascal Poidevin**
- **Artois : Evelyne Bauduin**
- **Côte d'Opale : Franck Poret**
- **Escaut : Stéfan Islic**
- **Flandres : Pauline Blondeau**
- **Somme : Pascal Tranquille**
- **Oise : Claude Coquema**
- **Honoraire : Fernand Duchaussoy**
- **Honoraire : Cédric Béttemieux**
- **Honoraire : Georges Flouret**

Paris Ile de France :

- **Hauts de Seine : Gérard Delorme**
- **Paris : Philippe Surmon**
- **Seine et Marne : Philippe Collot**
- **Val de Marne : Denis Turck**
- **Val d'Oise : Claude Delforge**
- **Yvelines : Jean-Pierre Meurillon**

Excusés :

Centre Val de Loire :

- **Cher : Marc Terminet**
- **Eure et Loire : Patrick Troisi**
- **Indre et Loire : Philippe Galle**
- **Loir et Cher : Laurent Legendre**
- **Loiret : Benoit Laine**

Hauts de France :

- /

Paris Ile de France :

- **Essonne : Claude Cavellin**
- **Seine St Denis : Nasser Gammoudi**

❖ **Préambule**

Claude Coquema, accueille les participants du secteur 2 et se dit très heureux de recevoir sur son territoire les membres de l'ANPDF.

Marc Touchet Président de l'ANPDF et membre du secteur 2, remercie Claude pour son accueil dans ce cadre idyllique et se dit très heureux de participer à la réunion. Il salue la présence du Président de Ligue des Hauts de France et se réjouit de la présence de Fernand, Cédric et Georges, tous trois honoraires.

Il précise que Fernand Duchaussoy a écrit un historique de l'association qui pourra figurer dans le futur livret d'accueil des nouveaux présidents de districts et le remercie.

Claude Delforge et Pascal Poidevin remercient tous les participants pour leur présence et les sensibilisent sur l'importance de l'ordre du jour afin d'en tenir compte dans la tenue des échanges.

❖ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 avril 2022 à Chartres**

Le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

❖ Point sur l'adhésion des membres du secteur 2

Marc réalise un point d'étape sur les adhésions des Présidents de District et des honoraires du secteur 2.

Il demande à chacun des animateurs de chaque Ligue de se rapprocher des retardataires et précise que les adhésions seront closes au 31 décembre 2022.

❖ Congrès ANPDF à Caen

- Retour sur le congrès de Caen :

Les échanges entre les participants font ressortir :

- La très bonne organisation et le très bon accueil du district du Calvados
- L'intérêt des sujets abordés dans les différents ateliers
- Le souhait de voir la durée prolongée selon les thématiques abordées
- Le regret d'avoir constitué des groupes composés des Présidents de districts selon l'importance du nombre de licenciés
- Le souhait de voir développer le sujet sur les ressources humaines
- Le maintien du repas des partenaires dans l'hôtel
- La perspective d'un moment de convivialité après l'Assemblée Générale
- L'importance d'organiser le repas officiel dans l'enceinte de l'hôtel

- Partenariat Tarkett Sports :

Marc rappelle le partenariat avec Eurofield sur 4 saisons qui s'est terminé au 30 juin 2022. L'accompagnement portait sur 15 000 euros par saison dont 7 500 € pour le fonctionnement de l'association et 7 500 € affecté à l'organisation du congrès.

Un nouveau partenaire, la société Tarkett Sports, spécialisée dans la pose de tous types de sol dont la pose de terrains synthétiques, a rejoint l'ANPDF à partir du 1^{er} juillet 2022 pour 3 saisons. La convention porte sur l'obligation de l'association à associer l'image de la société et favoriser la prise de contact avec les districts. La société Tarkett Sports est implantée sur l'ensemble du territoire au travers de société partenaires dont les représentants ont été invités à la réception des partenaires lors du congrès.

Stéfan précise qu'il a engagé un partenariat local avec la société implantée sur son territoire.

❖ **Point loi du 2 mars 2022**

Claude et Pascal rappellent le principe de la loi sur la démocratisation du sport en France qui dispose que 50% des voix de l'Assemblée générale, au minimum, devront provenir directement des clubs affiliés pour élire des instances dirigeantes des fédérations sportives.

Il rappelle que l'article 9 des statuts de la Fédération précise que les délégués des clubs des clubs à statut amateur se partagent 63% des voix et les délégués à statut professionnel se partagent 37% des voix.

Pour chaque Ligue, le total des voix est divisé par deux afin d'obtenir une répartition à 50/50 entre les Présidents de districts et les autres membres de la délégation (Président et Président délégué de ligue et délégués) :

- Le nombre de voix attribué aux Présidents de districts, soit 50% des voix de la Ligue est divisé par le nombre de districts
- Les autres membres de la délégation (le Président de Ligue comptant pour deux délégués) se partagent le même nombre de voix que les Présidents de districts

Les échanges portent sur la date de l'Assemblée Fédérale qui statuera sur la modification des statuts, la répartition des voix des clubs amateurs et professionnels ainsi que la répartition des voix entre les districts et les ligues.

Un groupe de travail composé de représentants de l'ANPDF et du collège a été mis en place pour examiner la réforme. Des réunions, animées par un représentant du collège, seront mises en place, dans chaque Ligue, afin de dégager une position commune par l'ensemble des Présidents de District.

❖ **Point licences**

Au 5 octobre 2022, 1 700 000 licences ont été enregistrées par la Fédération, soit une augmentation de 9.5 % de date à date et une augmentation 15.9 % pour les licences féminines et 8.8% pour les licences masculines.

❖ **Point Arbitrage**

Nicolas Pottier a été nommé au poste de Coordinateur avec pour mission de développer l'arbitrage amateur.

Il est évoqué l'utilisation du million affecté au développement de l'arbitrage, les aides aux districts et le budget alloué à la Coupe de France des arbitres.

L'organisation des Journées Nationales de l'Arbitrage par région fait débats, notamment sur l'urgence concernant sa mise en place de l'organisation.

- **Mise en place des modifications au statut de l'arbitrage**

- Arbitre de club :

La question de la valorisation de l'arbitre de club à partir de la D2 pour 0.5 arbitre est évoquée pour chaque région ainsi que le nombre minimum de rencontres à arbitrer à domicile.

- Droit de mutation :

De même, aucune harmonisation sur l'application des droits de mutation qui sont différents selon les régions avec des reversements ou non au club formateur pour la 1^{ère} mutation.

- **Mises en place des gestes qui sauvent :**

La loi du 11 juin 2021 relative à l'obligation de mettre en place une initiation aux gestes qui sauvent et à l'arrêt cardiaque à destination des nouveaux arbitres n'est, pour l'heure, pas appliquée et aucune directive fédérale n'est parvenue aux instances départementales et régionales.

❖ **Point Equipementier**

- **Délai approvisionnement NIKE**

Pascal Tranquille évoque un retard récurrent dans la livraison des dotations nationales par la Société Nike. Il ajoute qu'il souhaiterait voir les dotations attribuées aux clubs labellisés livrées dès le début de saison.

Stéfan évoque les difficultés à venir concernant les délégations confiées aux équipementiers par la société Nike.

- **Opération LFA – Buts Animation**

Cette opération est toujours à l'étude par les services de la Fédération et devrait aboutir avant la fin de la saison.

❖ Politique FFF

○ RSE / RSO

Claude informe les adhérents qu'une dotation de brassards ONEiLOVE sera livrée dans chaque district à raison de 10 par district et 2 par club.

○ Organisation de Match Equipe de France dans les ligues ou districts

Stéfan regrette le manque d'intérêt et de reconnaissance de la Fédération lors d'un match de l'Equipe de France Espoirs organisé sur son territoire alors que cette rencontre a occasionné des frais pour son district, notamment par du personnel mis à disposition.

○ Conventions d'objectifs

Stéfan s'insurge sur les obligations insérées dans les conventions d'objectifs de retenir des partenaires de la FFF et de ne pas privilégier des partenaires locaux qui seraient plus favorables aux districts. Il regrette la menace proférée de se voir appliquer des minorations sur les montants attribués au titre des CO.

❖ Questions diverses

○ Le tarif kilométrique de la déduction fiscale (J.P. Meurillon)

Jean-Pierre Meurillon fait part de la parution de la loi de finances rectificative pour 2022, concernant la « réduction d'impôt en faveur des bénévoles ».

Celle-ci modifie les conditions dans lesquelles les bénévoles peuvent renoncer au remboursement de leurs frais kilométriques et bénéficier d'un avantage fiscal au titre de l'abandon de ces frais. Le barème applicable est désormais le même que celui des salariés.

○ Les ascensions Générationnelles – Compétitions de Jeunes

Stéfan sollicite les collègues pour avoir un retour d'expérience sur la mise en œuvre dans son district de l'ascension générationnelle dans les compétitions jeunes.

Jean-Pierre fait part qu'une réflexion est menée dans les Yvelines.

- **Point informatique**

Cédric, en qualité de représentant de la LFA auprès de la DSI, intervient sur les problèmes informatiques récurrents. Il précise que, pour l'heure, la situation se stabiliserait, que chaque territoire est invité à faire remonter les problématiques et qu'une communication serait faite par la LFA sur les évolutions.

- ❖ **Date et lieu de la prochaine réunion (Paris Ile de France)**

Claude Coquema tient encore une fois à remercier les participants de leur présence, et se dit honoré de les avoir réunis dans l'Oise à Chantilly.

La prochaine réunion du secteur 2 se déroulera dans la Seine et Marne à l'initiative de Philippe Collot les 24 et 25 mars 2023

Fin : 12h30